

« accord du propriétaire »

Par la présente, je soussigné(e)

Nom et prénom :

Adresse :

Code postale et localité :

No.téléphone :

propriétaire de la maison / de l'appartement / du studio sis(e) à

Adresse :

Code postale et localité :

autorise à la personne / aux personnes

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

- de prendre domicile dans l'immeuble susmentionné ;
 - de se déclarer dans mon ménage se trouvant à la même adresse
 - de se déclarer dans un logement séparé situé à la même adresse que mon ménage
- (cocher se qui convient)

Le propriétaire du logement déclare formellement avoir pris connaissance intégrale de la « loi du 20 décembre 2019 relative aux critères de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité des logements et chambres données en location ou mis à disposition à des fins d'habitation » ainsi que du « Règlement grand-ducal du 20 décembre 2019 déterminant les critères minimaux de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité auxquels doivent répondre les logements et chambres donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation. » et en respecter scrupuleusement les dispositions.

....., le

.....
(Signature du propriétaire)

« Einverständnis des Besitzers »

Hiermit bestätige Ich

Name und Vorname :

Adresse :

Postleitzahl und Wohnort :

Telefonnummer :

Besitzer des Hauses / der Wohnung / des Studios gelegen in

Adresse :

Postleitzahl und Wohnort :

genehmige an folgende Person(en)

Name und Vorname :

Name und Vorname:

Name und Vorname:

Name und Vorname:

- sich im oben genannten Gebäude anzumelden und dieses zu beziehen ;
- sich in meinem Haushalt an der gleichen Adresse anzumelden
- sich in einer getrennten Wohnung an gleicher Adresse meines Haushaltes anzumelden und diese zu beziehen
(markieren sie bitte das betreffende Feld)

Der Eigentümer der Wohnung bestätigt hiermit formell, dass er die « *loi du 20 décembre 2019 relative aux critères de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité des logements et chambres données en location ou mis à disposition à des fins d'habitation* » sowie das « *Règlement grand-ducal du 20 décembre 2019 déterminant les critères minimaux de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité auxquels doivent répondre les logements et chambres donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation.* » vollständig zur Kenntnis genommen hat und die jeweiligen Bedingungen respektiert.

....., den

.....

(Unterschrift des Besitzers)